

Date de convocation : 08/10/12

Membres en exercice : 15

Votes :

Membres présents : 10

Pour : 12

Suffrages exprimés : 13

Contre :

Pouvoirs : 03

Abstention : 01

## COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 22 OCTOBRE 2012

*Président de séance* : Monique ALLAIN, Maire.

*Ont assisté à la séance* : Alain MAGIDS, Stéphane BONNEL, Myrto VÉRO, Michel LACAS, Adjoint, Patrick POISOT, Michèle BENECH, Claudine CHARLES, Bruno COTINAT et Jean-Marie BOCKLER, Conseillers Municipaux.

*Absents excusés* : Isabelle VERNET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Jean-Marie BOCKLER, Denise GUERENNE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Michèle BENECH, Caroline VERTON, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Myrto VÉRO

*Absents* : Bertrand FOUILLÉ et Marie-Thérèse COUDERT, Conseillers Municipaux.

*Secrétaire de séance* : Michel LACAS.

#### Approbation de la révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les conseillers ont eu à leur disposition le dossier de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, l'ensemble des échanges qui se sont tenus avec les personnes publiques, le dossier de concertation, le registre d'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur.

Madame le Maire présente le projet en laissant à chacun des conseillers le soin de consulter ces pièces en séance.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 123-13, R. 123-21-1,

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

Vu la délibération en date du 29 mars 2012 fixant les objectifs et les modalités de la concertation pour ce projet de révision simplifiée,

Vu le procès verbal de la réunion des personnes publiques en date du 15 mai 2012,

Vu l'avis favorable de l'INAO en date du 11 juin 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Consommation des Espaces agricoles réunie le 26 juin 2012,

Vu l'arrêté municipal n° 2012/0025 en date du 24 mai 2012 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet qui s'est déroulée du 18 juin au 19 juillet 2012,

Vu les résultats de l'enquête publique et les conclusions favorables sans recommandations ni réserves du commissaire enquêteur,

Considérant qu'en ce qui concerne la concertation, elle s'est déroulée de la manière suivante :

- une mise à disposition d'un cahier de suggestions disponible à l'accueil de la mairie qui a permis à chacun de communiquer ses remarques,
- un article sur le sujet est paru dans le journal municipal « Marles Express » de mai 2012 n° 64 et a été mis à disposition sur le site internet de la commune,

La concertation mise en œuvre a permis à chacun de prendre connaissance des objectifs et éléments du projet et de faire connaître leurs observations.

Qu'aucune remarque n'a été portée au registre ou communiquée en mairie,

Tire un bilan favorable de la concertation sur la révision simplifiée du P.L.U.,

Considérant que le dossier de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Entendu exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, par 12 voix pour et 1 abstention, d'approuver la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'elle est annexée à la présente.

Certifié exécutoire après transmission  
En sous préfecture le 26/10/12  
Publiée le 27/10/12

Pour extrait conforme le 25/10/12  
Madame le Maire,  
Monique ALLAIN



00  
00  
00  
00